



Rapport du président

Assemblée générale annuelle

Centre d'intendance écologique (CIEL)

Le 12 juin 2022

À titre de président, il me fait plaisir de vous soumettre mon rapport annuel couvrant la période du 13 juin 2020 au 12 juin 2022.

Membres

En 2021, 162 personnes, organismes et sociétés ont appuyé nos objectifs de protection de la biodiversité en devenant membres de CIEL ou en renouvelant leur adhésion. 2021 a donc été une année record en nombre de membres. De ce nombre, notre organisme compte, à ce jour, six membres émérites et deux membres à vie. En date de ce rapport, 141 personnes et organismes ont adhéré ou renouvelé leur adhésion pour 2022. Nous remercions les membres pour cet appui très apprécié et important pour la poursuite de nos objectifs.

Adhésions :

Ciel maintient toujours son adhésion et son appui aux organismes suivants :

Organismes nationaux : *Nature-Québec, Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), FloraQuebeca. Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.*

Organismes locaux : Nous maintenons notre appui et notre adhésion aux organismes locaux suivants : Les amis de la Réserve nationale de la faune du Lac St-François, CRIVERT, Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC), le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, le Comité pour la réhabilitation de la rivière Châteauguay (CRRC), Ambioterra.

Réunions du conseil d'administration (CA) :

Au cours de la période couverte par ce rapport, 8 réunions-consultations des membres du CA ont eu lieu par contact téléphonique ou au siège social. Les principaux sujets à l'ordre du jour ont été : rencontre d'information prévue avec les citoyens de la municipalité de Saint-Stanislas de Kostka, modification du nom de notre Fonds d'acquisition, vente de nos petits lots dans la municipalité de Hinchinbrooke, attribution de mandats, propositions d'offres d'achat de nouveaux territoires naturels, AGA 12 juin 2022. Nous allons aborder la plupart de ces sujets plus loin dans ce rapport.

Vente de nos petits terrains dans la municipalité de Hinchinbrooke :

En 2016, nous avons acquis 9 petits terrains boisés dans cette municipalité. En fait, ces terrains sont trop petits pour avoir une valeur sur le plan écologique et nous occasionne des dépenses que nous pourrions appliquer sur d'autres terrains plus utiles à la protection de la biodiversité. À l'automne 2021, nous avons vendu 3 de ces petits lots pour un montant totalisant 8 044\$. Les six autres terrains sont offerts au plus offrants.

Acquisition d'un nouveau terrain dans la Ville de S.-de-Valleyfield

Le 22 décembre dernier, devant notaire, Jean-Luc Génier et JML, dûment mandatés par le conseil d'administration, signaient le contrat d'acquisition d'un nouveau territoire naturel d'une superficie de 10.17 hectares (ha) dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield, sur le rang Ste-Marie, secteur Saint-Timothée. Une servitude de conservation à perpétuité a été inscrite au contrat. Le boisé est caractéristique des érablières mixtes du sud-ouest du Québec. Pour l'acheter, nous avons bénéficié d'une aide financière obtenue grâce à l'intervention efficace de Jean-Luc Génier dans le cadre d'un

recours collectif et sur laquelle nous reviendrons dans un prochain numéro de *L'intendant*. L'acquisition de ce territoire a permis d'atteindre, à la fin de 2021, 155 hectares de superficie de territoires naturels protégés par CIEL dans cinq municipalités. Sur environ un hectare de ce terrain où se fait une coupe annuelle de foin, nous prévoyons un retour des lieux à l'état naturel. Nous avons aussi demandé une reconnaissance du statut de réserve naturelle au ministère de l'environnement pour ce magnifique boisé.

Acquisition d'un nouveau territoire dans la municipalité de Godmanchester

Grâce à l'aide financière mentionnée dans le paragraphe précédent qui a couvert 50% des coûts et le succès d'une campagne de financement, un territoire naturel de 84 hectares situé dans la municipalité de Godmanchester a été acheté par CIEL le 24 mai 2022. Le territoire a aussi été grevé d'une servitude de conservation à perpétuité lors de la signature du contrat d'achat et une demande de reconnaissance de réserve naturelle sera acheminée au ministère de l'environnement.

Fond d'acquisition et de maintien de la permanence

Nos réserves naturelles ont un caractère de perpétuité. Dans le but de s'assurer d'avoir les moyens de maintenir ce caractère de perpétuité, nous devons avoir les moyens de répondre à nos obligations reliées à ces propriétés (entretien des sentiers de surveillance, émondage préventif d'arbres, installation de panneaux etc...). Donc les fonds prévus pour l'acquisition de nouveaux territoires devront aussi servir à maintenir la permanence de leur vocation de conservation de la biodiversité. Dans ce but, le 15 août 2021, le CA a voté une résolution à l'effet nommer le fonds d'acquisition : « *Fonds d'acquisition et de maintien de la permanence* ». Ce changement sera donc inscrit dans nos règlements généraux.

Politique d'entretien préventif des RN

Avec le développement résidentiel récent autour de la RN de la Baie-des-Brises des maisons, piscines et dépendances diverses ont été construites à proximité des arbres se trouvant sur la réserve naturelle voisine de sorte que la chute de branches ou d'arbres sur ces structures risque de les endommager. Après avoir reçu un avis juridique du CQDE, le CA s'est penché sur ce problème à sa réunion du 15 août 2021 et a décidé de mettre en place une politique de prévention de dommages causés par les arbres. Une résolution a été votée à cet effet. Le texte de cette résolution est joint au présent PV.

Rencontre avec l'inspecteur municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

Le 1^{er} octobre 2021, nous avons eu le privilège de rencontrer M. Paul Mercier, inspecteur municipal, à la RN de la Baie-des-Brises. Pierre Léger, Jean-Luc Génier, Denise St-Germain et le soussigné avons accompagné M. Mercier en marchant avec lui sur tout le pourtour de la RN. Il a pu constater l'ampleur des difficultés de voisinage que nous éprouvons depuis le début des travaux sur le nouveau développement résidentiel. Monsieur Mercier nous semble avoir bien compris la situation difficile que nous impose la proximité des résidences voisines de la RN vouloir collaborer à trouver une solution en concertation avec le Conseil municipal.

Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Beauharnois-Salaberry (PRMHH)

CIEL a été invité à participer le 8 février 2022 à une rencontre par télécommunication avec le comité consultatif du PRMHH. À titre de président de CIEL, j'ai donc été présent à cette réunion virtuelle. J'y ai appris que la RN de la B.de-B. n'était pas incluse dans le relevé des milieux humides ayant un intérêt écologique du PRMHH. Je suis donc intervenu pour dire que ce territoire de 30 hectares a été protégé d'un développement résidentiel en vertu de la loi sur les milieux humides pour devenir par la suite l'objet d'une donation en vue d'y créer une réserve naturelle. À la demande du comité, je leur ai fait parvenir une copie de l'étude biologique confirmant qu'il s'agit bien d'un milieu humide biodiversifié ainsi qu'un extrait de l'entente de reconnaissance de RN par le Ministère de l'Environnement où l'on

décrit ce milieu humide. Quelques jours plus tard (18 février 2022), je recevais une réponse du conseiller en aménagement du territoire de la MRC m'informant que la *Réserve naturelle de la Baie-des-Brises* sera ajoutée à la cartographie des milieux humides de la MRC.

Remerciements à nos bénévoles

Le CA de CIEL tient à remercier tous nos bénévoles ainsi que les membres de notre équipe de surveillance des territoires pour leur travail et activités diverses ayant pour seule récompense le sentiment honorable d'avoir œuvré pour la protection de la biodiversité sur nos territoires et réserves naturelles. Nous tenons aussi à souligner l'arrivée d'un nouveau bénévole en la personne de Marc Léger qui a une compétence en informatique et qui ajoute régulièrement chaque édition de notre Bulletin à la rubrique « Publication » sur notre site internet. Nous l'en remercions vivement.

Suivi « Projet Fusion du Secteur Pierre-Léger (terrain ch. Leahy) à la Réserve naturelle du CRLG »

Ce terrain de 2.43 hectares, moitié boisé, moitié cultivé a été acquis en septembre 2015. Au printemps 2016, nous y avons réalisé une plantation de plus de mille arbres, en majorité des feuillus indigènes du S/O du Québec.

En décembre 2020 le CA votait une résolution à l'effet de nommer ce terrain « *Secteur Pierre-Léger de la réserve naturelle du CRLG* ».

En janvier 2019, nous avons expédié au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une demande pour fusionner ce terrain à la Réserve naturelle du CRLG. La demande a été acceptée avec ouverture d'un dossier nommé : « *Projet d'agrandissement de la réserve naturelle du CRLG* ». Nous avons effectué plusieurs suivis par la suite. Mais le MELCC a toujours répondu qu'il y avait 65 demandes de reconnaissances à analyser et à reconnaître avant la nôtre et qu'afin d'être équitable envers toute la clientèle les projets étaient traités selon l'ordre chronologique d'entrée au MELCC. Le 31 janvier dernier j'ai communiqué avec le MELCC par télécommunication et j'ai pu m'entretenir avec une des deux personnes responsables de la reconnaissance des réserves naturelles. On m'a informé que le comité chargé de valider les analyses d'admissibilité des demandes de réserves naturelles débattait toujours sur l'admissibilité de notre demande à cause de notre plantation d'arbres sur près de la moitié du territoire. On m'a informé que le MELCC privilégiait laisser la place à la dynamique naturelle d'évolution des écosystèmes dans les réserves naturelles et qu'une plantation d'arbres était généralement peu admissible. On m'a informé de l'importance des friches pour favoriser la biodiversité des sols et la présence d'espèces en situation précaire au Québec qui ont besoin des friches pour survivre et que l'implantation naturelle des arbustes et des arbres est plus facile dans une friche (moins de 10 ans à d'y voir des arbres et arbustes). Il est donc préférable de laisser les anciens champs de culture en friche. Après lui avoir expliqué qu'il s'agissait d'une plantation réalisée dans le but de favoriser un reboisement naturel, que les plantules ont été plantés au hasard et non en rang comme pour les plantations commerciales et qu'entre les plans le champ demeure en friche, on m'a informé que ce type de plantation était plus acceptable et sachant ceci que notre dossier serait soumis à nouveau au comité d'évaluation pour statuer de son admissibilité d'ici la fin février 2022. Nous attendons d'avoir des nouvelles du MELCC sur l'admissibilité de notre projet d'agrandissement de la réserve naturelle du CRLG et des prochaines étapes.

Suivi Projet Réserve écologique André-Bouchard

Monsieur André Bouchard, « cet illustre scientifique » comme l'a qualifié lui-même le sous-ministre adjoint Monsieur Léopold Gaudreau dans une lettre adressée au sous-signé le 6 août 2010, est décédé en mars 2010. Il était chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de

Montréal (IRBV) et professeur titulaire au Département des sciences biologiques de la même université. Monsieur Bouchard a produit un grand nombre de documents scientifiques sur les *Tourbières du sud-ouest* (ancien nom : Small et Large Teafield) et a pour ainsi dire, par ses travaux, mis au monde ce précieux milieu humide exceptionnel de 1600 hectares dans le sud-ouest du Québec. En juin 2010, sur la foi d'un appui massif de la population du sud-ouest du Québec représentée par 18 organismes et une municipalité, nous avons réclamé du Ministère de L'Environnement la création de la **Réserve écologique André-Bouchard** pour assurer la conservation à perpétuité de l'ensemble de ce territoire comme le souhaitait M. Bouchard lui-même. Les réponses du ministère à nos demandes de suivi subséquentes, années après années, nous ont laissé espérer la réalisation concrète de ce projet mais nous sommes en 2022 soit 12 ans d'attente sans que le projet ne se réalise. Nous avons un devoir moral d'insister auprès du ministère pour qu'il donne suite à ce projet. Le 21 février dernier, nous avons fait une demande de suivi auprès de la personne responsable des réserves écologiques au ministère. Si nous n'avons pas de réponse satisfaisante, nous allons refaire des représentations auprès du sous-ministre et si nécessaire au Ministre de l'Environnement lui-même.

Réalisations sur le plan administratif en 2021-2022 :

Publication de 3 nos de *L'intendant*, les nos 54 (juin 21) – no 55 (déc. 21) – no 56 (fév. 22).
Expédition du rapport annuel d'organisme de bienfaisance à l'Agence de Revenu Canada.
Paiement des taxes municipales et scolaires pour les territoires non réserve naturelle.
Rédaction du bilan financier annuel. Renouvellement des adhésions. Accueil des visiteurs. Recherche et offres d'achat pour de nouveaux territoires. Etc...

Programme d'activités pour 2022-2023 :

Entretien des sentiers. Entretien des plantations (ch. Leahy et ch. de Planches).
Surveillance des territoires par des patrouilles régulières (équipe de surveillance).
Édition de 3 numéros de *L'intendant*.
Mener à terme la demande de reconnaissance de réserve naturelle pour....
Réparation toit cabane à sucre (salle de réunion de CIEL)
Mise à jour de notre site www.ciel-eco.org
Enlèvement bâtiments nouveaux territoires.

Jean-Marie Latreille, président